CHEMIN de SELECTION

COMPETITION : Championnats du Monde 2015_15 au 25 juillet 2015

LIEU : BULGARIE_

DISCIPLINE : BADMINTON

PREAMBULE

La Fédération Française handisport ci-après dénommée FFH, par décision du bureau directeur du 20 Septembre 2013, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les championnats d'Europe et Championnats du Monde 2014 à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Jean-Paul MOREAU	Vice-Président délégué aux Sports de la FFH
Jean MINIER	Directeur Technique National FFH
Pierrick GIRAUDEAU	D.T.N. Adjoint en charge du haut niveau FFH

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Technique de l'équipe de France, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

CRITERES GENERAUX

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la règlementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Espoirs de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire ;
- Participer aux championnats de France ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;
- Toute situation particulière d'un athlète vis-à-vis de ces critères généraux pourra être soumise à l'approbation du directeur technique national.

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

3.1 - Les PRE-REQUIS

Joueur SIMPLE ou DOUBLE : Classement A ou B FFBadminton

Etre engagé dans une pratique sportive compétitive intensive : participation à un minimum de 8 tournois toutes compétitions confondues reconnues par la FFBadminton.

Disposer d'une attitude compétitive, expression d'un engagement fort dans la pratique.

3.2 – Les CRITERES de PERFORMANCE

- Affirmer sa supériorité nationale sur les championnats de France ;
- Etre sur un niveau sportif en progression ;
- Sur les épreuves de double, faire preuve de sa complémentarité avec le(s) partenaire(s)

AGENDA

Date du Comité de sélection : 14 avril 2015

Date de la Mise en ligne de la sélection : 24 avril 2015

Date Limite Inscription Internationale : 14 avril 2015